

Direction Générale des Douanes

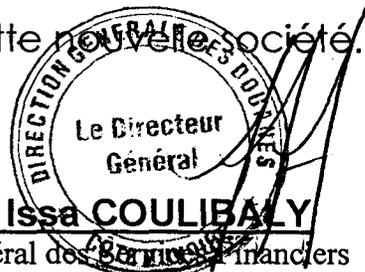
NOTE DE SERVICE 28 /MPMB/DGD/-15 DU 29 JAN 2015

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : INFORMATION.Réf. : courrier du 13 Janvier 2014.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que par courrier visé en référence, l'Administration des douanes est informée de ce que par arrêté n° 167/MT/DGAMP du 08 Juillet 2014, le Ministre des transports accorde **un agrément de consignation maritime et de manutentionnaire portuaire aux Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro à la société CONCORDE SHIPPING ABIDJAN.**

J'invite l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres respectifs, afin de prendre en compte cette nouvelle société.

**Col. Major Issa COULIBALY**Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National